



EMMANANI



r a p p o r t   a n n u e l   2 0 2 1



Geometric composition n° 10

R. Piccart 2022

**Rapport annuel 2021  
du Conseil d'Administration et  
du Commissaire Réviseur à  
l'Assemblée Générale du  
3 juin 2022**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999  
Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux biens" et  
"Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:  
Av. Jules Bordet, 166 – B 4  
B 1140 Bruxelles  
Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10  
Fax. +32 (0)2 705 72 92

## Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre

### Compte de résultat

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Cotisations acquises, nette de réassurance	24.121.614	23.542.621	23.613.088	23.759.642	22.148.936
Sinistres	651.745	-6.472.490	-28.350.008	2.427.917	3.471.737
Frais	-4.250.170	-4.188.058	-4.092.093	-3.959.976	-4.021.743
Autres produits	64.472	19.750	12.613	27.352	8.078
Produits d'investissement	6.927.916	-3.597.212	7.785.921	13.652.670	-1.453.154
Autres dépenses	0	-2.237.421	0	-6.529.932	0
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>27.515.578</b>	<b>7.067.190</b>	<b>-1.030.480</b>	<b>29.377.673</b>	<b>20.153.853</b>
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes	-20.422.498	-10.399.129	9.191.202	-15.856.140	-21.489.524
Taxes	-29.695	-29.104	-17.968	-7.552	-1.041
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>7.063.385</b>	<b>-3.361.044</b>	<b>8.142.754</b>	<b>13.513.981</b>	<b>-1.336.712</b>

### Bilan

Actif	374.780.796	347.252.068	354.320.466	318.069.374	311.510.330
Passif	-57.949.236	-50.699.115	-62.400.203	-23.795.657	-46.636.733
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	316.831.560	296.552.953	291.920.263	294.273.717	264.873.597

## Sommaire

6	Membres
8	Conseil d'Administration
9	Comités consultatifs
11	Direction Générale
11	Réviseurs d'Entreprises
12	Message du Président
13	Description des activités
15	Rapport du Conseil d'Administration
23	Rapport de Régie d'Entreprise
25	Rapport du Commissaire Réviseur
31	Bilans et Compte de résultats
39	Annexe aux comptes financiers

## Membres \*

### Afrique du Sud

Eskom Holdings SOC Ltd.

### Allemagne

BGZ Gesellschaft für Zwischenlagerung mbH  
EnBW Energie Baden Württemberg AG  
EnBW Kernkraft GmbH  
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)  
PreussenElektra GmbH

### Belgique

Belgoprocess NV  
European Atomic Energy Community  
SCK-CEN

### Brésil

Eletronuclear

### Canada

Bruce Power L.P.  
New Brunswick Power Holding Corp. (NB Power)  
Ontario Power Generation (OPG)

### Etats-Unis

BWX Technologies Inc.  
Dominion Energy Inc.  
Comanche Peak Power Company LLC  
Energy Solutions  
Eversource Inc.  
Georgia Power\*  
Indiana Michigan Power Company  
Northern State Power Company - Minnesota (NSP-M)  
Omaha Public Power District (OPPD)  
Pacific Gas & Electric Company (PG&E)  
STP Nuclear Operating Company  
Tennessee Valley Authority (TVA)  
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri  
Westinghouse Electric Company LLC

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle

\*\* Membres non-assurés

### Finlande

Fortum Power & Heat Oy  
Teollisuuden Voima Oyj (TVO)

### France

EDF  
Framatome  
Orano

### Grande Bretagne

EDF Energy Nuclear Generation Limited  
Urenco Ltd  
Westinghouse Electric UK Holdings Ltd

### Hongrie

MVM Paks Nuclear Power Plant (PAKS)  
Puram\*\*

### Italie

ENEL \*\*

### Pays-Bas

Elektriciteits-Produktie maatschappij Zuid-Nederland (EPZ NV)  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)

### République Slovaque

Slovenské Elektrárne a.s./ ENEL

### République Tchèque

ČEZ a.s.

### Roumanie

Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)



## Membres \*

### Suède

AB SVAFO  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
OKG AB  
Ringhals AB  
Studsvik AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)  
Sydkraft Nuclear Power AB

### Suisse

Axpo Power AG  
Axpo Solutions AG  
Centrales Nucléaires en Participation (CNP)  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG  
Zwischenlager Würenlingen AG (Zwilag)

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle

\*\* Membres non-assurés

## Conseil d'Administration \*

A. Russell	Président
C.D. Bölle	Vice-Président
B.P. Jobse	Vice-Président
M. Blair	
K. Kelly	
C. White	
R. Scholl	
P. Sätmark	
E. Laugier	
P. Vandekerckhove	<i>Comité de Direction</i>
M. Vercammen	<i>Comité de Direction</i>
T. Houben	<i>Comité de Direction</i>

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle  
Les mandats externes des membres du Conseil se trouvent sur notre site web

## Comités Consultatifs \*

### Comité de Souscription

C. White  
I. Annezer  
A. Currie  
T. Erb  
H. Hefti  
L. Hough  
S. Kurz  
E. Laugier  
I. Maciulis  
R. Miller  
F. Orset  
D. Vidal  
A. Havris  
K. Sinclair  
P. Vandekerckhove  
R. Zahmidi

*Chairman*

### Comité Technique Consultatif

G.L. Noferi  
I. Annezer  
E. Dhenin  
A. Pührer  
F. Orset  
S. Savolainen  
J. Oechsler

*Chairman*

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle

## Comités Consultatifs \*

### Comité Financier et d'Investissements

M. Vercammen *Chairman*  
L. Piekkari  
J. Tasker  
J.W. Thurber  
R. Saurel

### Comité d'Audit

P. Sätmark *Chairman*  
B.P. Jobse  
A. Russell

### Comité des Risques

M. Blair *Chairman*  
B.P. Jobse  
A. Russell

### Auditeur interne

BDO Advisory SRL/BV ("BDO")  
Da Vincilaan 9 Box E 6  
1930 Zaventem

Représentée par:  
C. Quiévreux

### Compliance Officer

A. Roefs

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle

## **Direction générale \***

### **Comité de Direction**

P. Vandekerckhove  
M. Vercammen  
T. Houben

*Managing Director  
Financial Manager  
Chief Risk Officer*

### **Réviseurs**

KPMG Réviseurs d'Entreprise  
Luchthaven Brussel Nationaal 1K  
BE - 1930 Zaventem  
Représenté par  
*Mr. Jean-François Kupper*

### **Fonction actuarielle**

Nicolai & Partners  
Duboisstraat 43  
BE - 2060 Antwerpen  
*Mme. V. Nicolai*

\* Etat à la date de l'Assemblée Générale Annuelle

## Message du Président

Chers Membres

Nous avons tous connu une autre année de perturbations en raison de la pandémie de COVID, mais je suis heureux de voir qu'il y a des signes que les affaires commencent à revenir à la normale ou plutôt à une nouvelle normalité. En effet, l'AGA de Dublin, prévue depuis longtemps, devrait désormais avoir lieu physiquement pour la plupart des membres, mais pas pour tous.

L'équipe EMANI s'est adaptée et a continué à soutenir superbement les membres au cours des 12 derniers mois. C'était agréable de renouer avec les membres et l'équipe EMANI à Bordeaux en octobre de l'année dernière. Bordeaux a également été l'occasion pour le nouveau Conseil de se réunir pour la première fois. Les plans de visite sur site par l'équipe d'ingénierie en 2022 sont en cours.

2021 a été une autre année très réussie pour la mutuelle. Je suis heureux de dire qu'EMANI a réussi le processus d'appel d'offres d'Electronuclear, ce qui signifie qu'Electronuclear est désormais un membre assuré. Nous avons également vu un certain nombre de membres augmenter leurs lignes EMANI et nous avons également vu une police Erection All Risk souscrite par l'un de nos membres. Cela a plus que compensé la perte de revenus des membres sortants.

Comme en 2020, les performances de souscription d'EMANI en 2021 ont été bonnes avec quelques petits sinistres, principalement en dessous de la franchise. EMANI a également bénéficié d'une reprise de provisions en place pour sinistres prioritaires qui a également soutenu la performance technique. Une fois de plus, les performances financières se sont maintenues malgré la volatilité des marchés à certains moments. Par conséquent, notre marge de solvabilité est restée stable en 2021 et nous avons conservé la notation AM Best de A stable.

Merci à tous pour votre soutien continu à EMANI.



**Alastair Russell**  
Président du Conseil d'Administration

## Description des activités

EMANI est une association d'assurances Mutuelle offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède. Pour les membres Suisses, la couverture est fournie par la succursale en Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

- Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine., terrorisme et assurance tous risques montage et essais.
- Potentiel de réduction de cotisations.
- Potentiel pour distribution du Fonds de garantie
- Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.
- Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'article 26 des statuts prévoit des contributions supplémentaires des Membres en cas de besoin en cas de déficit ou d'insuffisance du fonds de garantie et/ou du capital de solvabilité.

## Réassurance

EMANI achète une couverture de réassurance pour compléter la capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié. Le panel Réassurance est bien diversifié et de bonne qualité.

## Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978. (MB 14/11/1978)

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura approuvé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs chargés de la prévention des pertes d'EMANI, assistés par le comité consultatif technique (qui est composé d'ingénieurs supérieurs des services publics des membres d'EMANI), doivent identifier le potentiel de pertes sur la propriété des membres et contrôler ces pertes par la détection des risques et un programme préventif.

Les services de prévention des pertes fournissent aux membres des rapports détaillés, personnalisés pour le risque encouru et en collaboration avec l'équipe de souscription, une évaluation approfondie des actifs de chaque membre est établie.

Sur la base de l'évaluation sur site, une liste complète de suggestions et de recommandations est établie en vue d'améliorer la sécurité et de prévenir ou d'atténuer les pertes. Les rapports aident également la direction des membres à quantifier et à développer des mesures appropriées pour atténuer leur niveau de risque.

Les services de prévention des sinistres apportent une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

## Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 3 juin 2022

Cher membre,

A l'occasion de la clôture de ce 43ème exercice social, nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'activité de votre Mutuelle et de vous présenter ci-dessous le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états financiers intègrent les résultats de la succursale EMANI en Suisse qui a été créée le 7 juin 2013 et a reçu une licence du régulateur suisse "FINMA" en date du 30 septembre 2014 et porte le numéro d'identification CHE-348.516.953 auprès du registre du commerce de Canton Zug.

Le conseil d'administration de la mutuelle est responsable de toutes les informations contenues dans les états financiers et les autres sections du rapport annuel. Le Conseil considère que les états financiers et les informations y afférentes ont été préparés conformément aux principes comptables belges généralement admis conformément à l'Arrêté Royal (AR) de 1994 relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurances. Ces états financiers comprennent des montants qui sont fondés sur les règles d'évaluation de l'entreprise.

L'association mutuelle maintient un système de contrôles comptables internes pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes résultant d'une utilisation ou d'une cession non autorisée et que les registres comptables fournissent une base fiable pour la préparation des états financiers.

### Capacité

La capacité d'assurance pour les dommages matériels en 2021 est restée inchangée par rapport à l'année précédente à 650.000.000 €. La capacité d'assurance pour la couverture Terrorisme est également restée stable en 2021 à 650.000.000 €.

EMANI peut engager plus de 650.000.000 € sur des risques où une réassurance facultative supplémentaire est en place, ce qui a entraîné des engagements maximum de 700.000.000 € en 2021, ce qui est le même que l'année précédente.

La rétention propre pour les polices d'assurance Dommages matériels en 2021 devait être limitée à 258.048.500 € et à la fin de l'année, nous n'avons atteint que 257.792.693 €. En 2020, l'objectif était de limiter à 262 668 000 € et pour une police, nous avons atteint un maximum de 263 500 000 € en raison des fluctuations monétaires.

Pour les polices d'assurance Terrorisme, la limite en 2021 était de 251.500.000 € et reste inchangée par rapport à 2020.

## Cotisations

Les cotisations souscrites et les primes de réassurance cédées sont reflétées dans les résultats au prorata sur la durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la partie des cotisations souscrites qui s'appliquent aux termes non échus des polices en vigueur. Pour les calculs suivants, la contribution est définie comme la contribution initiale moins la remise.

Les cotisations brutes acquises sont passées de 42.117.283 € en 2020 à 44.341.827 € en 2021 et incluent les cotisations de nos membres suisses qui ont été écrites pour la septième année via la branche suisse de 1.316.727 € contre 1.326.780 € en 2020 et ce montant inférieur s'explique par les remises d'indisponibilité.

Cette augmentation des contributions brutes gagnées peut s'expliquer par l'augmentation des parts de nos membres aux Pays-Bas, en République tchèque, au Canada et aux États-Unis d'Amérique, ainsi que par 2 nouveaux secteurs d'activité en Afrique du Sud et au Brésil. Pour une deuxième année consécutive, nous sommes heureux d'annoncer que nos revenus commerciaux n'ont pas été touchés par la pandémie de COVID.

Le coût de la réassurance acquise (y compris la succursale suisse) est passé de 18.574.661 € en 2020 à 20.220.212 € en 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par une augmentation des cotisations et une augmentation générale des tarifs de réassurance.

Les cotisations nettes acquises après réassurance sont passées de 23.542.621 € en 2020 à 24.121.614 € en 2021 en raison de l'augmentation des cotisations qui compense largement l'augmentation des taux de réassurance.

Aucune remise aux membres n'a été accordée en 2021 et les réserves de remise aux membres restantes restent à zéro.

## Frais Généraux

Les frais généraux sont passés de 4.188.057 € en 2020 à 4.250.170 € en 2021 soit une augmentation de 1,5% et incluent les dépenses de notre succursale suisse de 219.301 € (2020 247.873 €). L'augmentation reflète les frais de courtage plus élevés.

## Autres dépenses

Aucun changement n'a été enregistré cette année dans la réserve de précaution pour une créance potentiellement irrécouvrable sur un réassureur dont le litige a débuté en 2018 et se poursuit devant les tribunaux de Bruxelles et du Canada pour obtenir le recouvrement.

## Sinistres

Des provisions sont constituées pour le coût estimatif des sinistres survenus sur la base des estimations de la direction, fondées, le cas échéant, sur les informations fournies par les membres, leurs courtiers, les pools nucléaires, les experts en sinistres, les consultants indépendants et d'autres sources pertinentes.

Le résultat total des sinistres (net de réassurance) pour 2021 est un bénéfice du compte de résultat de 651.745 €, à comparer à une perte de 6.472.491 € en 2020. Le bénéfice comprend une charge au titre des sinistres réglés de l'année précédente ajustés de 4.276.378 € (net de réassurance). De plus, il y a une reprise nette de réserves (nettes de réassurance) de 4.928.123 € qui comprend une charge au titre de nouveaux sinistres de 403.591 € survenus en 2021, aucun de ces nouveaux sinistres n'ayant été réglé dans l'année. Aucun des montants des réclamations n'a été affecté par la pandémie de COVID.

## Investissements

La valeur comptable totale des placements et instruments liquides est passée de 330.909.715 € au 31 décembre 2020 à 355.452.687 € au 31 décembre 2021.

La répartition des investissements au début de l'année de 74,46 % d'obligations d'entreprises à long terme, 10,17 % d'instruments liquides, 15,37 % d'actions et 0 % de fonds à rendement absolu a changé progressivement au cours de l'année pour atteindre 65,75 % de fonds à long terme obligations d'entreprises et d'État, 14,95 % d'instruments liquides, 19,26 % d'actions et 0,04 % d'autres au 31 décembre 2021. Cela s'est traduit par un rendement brut annuel pondéré du marché au marché sur le portefeuille d'investissement de 2,83 % (2020 : +1,51% ) et 2,69% net de frais (2020 :1,38%) , ce qui ne dépasse pas notre objectif de battre l'inflation de la zone euro de 4,9% cette année, mais sur les 3 dernières années le rendement moyen pondéré de notre portefeuille d'investissement était de 3,59%, ce qui dépasse suffisamment l'inflation moyenne sur 3 ans de 1,97%. Le rendement brut pondéré est composé de -0,78% des fonds obligataires, 3,64% des fonds actions et -0,03% des fonds monétaires et des liquidités. Le résultat financier comptable a enregistré un profit financier de € 6.927.916 (2020 : perte de € 3.597.212) qui comprend les bénéfices réalisés en raison du rééquilibrage du portefeuille suite aux changements du marché. Au cours de l'année, nous avons observé une volatilité des marchés avec un impact négatif sur la valeur de marché du portefeuille obligataire suite à la hausse des taux d'intérêt, mais un impact positif sur les actions. À la fin de l'exercice, aucune réduction permanente de la valeur comptable du placement n'est nécessaire.

Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur au coût amorti et les plus-values latentes de € 27.694.795 n'ont pas été comptabilisées dans le compte de résultat de l'année en cours, ce qui est conforme aux GAAP belges (=Arrêté royal de 1994 sur les entreprises d'assurances). L'année précédente, les gains non réalisés s'élevaient à € 23.368.754.

Aucun produit dérivé, tel que des contrats à terme sur actions, taux d'intérêt, crédit, devises ou matières premières, options ou swaps, n'a été acheté directement. Nous n'avons acheté qu'une seule option de couverture pour couvrir l'option pour le régime d'avantages sociaux des employés.

### Valeur comptable et la juste valeur marchande estimée des placements au 31 décembre 2021.

Euro	Valeur comptable	Profit/(perte) de capital non réalisés	Valeur de marché
Action	58.256.986	15.553.165	73.810.151
Fonds de rendement absolu (risque monétaire)	239.757.936	12.161.230	251.919.166
Fonds de placement marché monétaire	13.366.520	(57.242)	13.309.278
Dépôt et numéraire	43.966.685	0	43.966.685
Autres	104.560	37.642	142.202
<b>Total</b>	<b>355.452.687</b>	<b>27.694.795</b>	<b>383.147.482</b>

### Cote de crédit de produit investissement à la date du 31 décembre 2021

La note de crédit moyenne globale pondérée du portefeuille total est A- (2020=A) avec la répartition suivante:

AAA 8,62% • AA 11,62% • A 37,19% • BBB 30,17% • BB 3,97% • B 2,90% • CCC 0,32% • C 0,03 % • NR 5,17 %

### Durée moyenne pondérée du portefeuille de placements au 31 décembre 2021.

La durée moyenne pondérée globale, y compris les fonds propres et la trésorerie, du portefeuille total est de 3,65 ans au 31 décembre 2021 contre 4,92 au 31 décembre 2020.

### Allocation par pays du portefeuille de placement au 31 décembre 2021.

AT 0,86% • BE 12,67% • BM 0,17% • CH 1,93% • DE 10,53% • DK 0,51% • ES 5,18% • EU 0,01% • FI 0,53% • FR 14,47% • GB 4,74% • IE 1,40% • IT 8,00% • LU 2,88% • NL 7,50% • NO 0,22% • RU 0,07% • Europe autres 1,48% • US 17,57% • CA 0,61% • AU 0,85% • MX 0,69% • Amérique Latine autres 0,89% • CN 0,44% • JP 2,31% • TR 0,04% • Asie autres 1,61% • AE 0,32% • Afrique/Moyen Orient autres 1,20% • Autres 0,31%.

### **Produits financiers nets**

<b>Euro</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Plus values/ moins values	6.330.406	-1.701.303
Intérêts et dividendes placement financiers	0	0
Intérêts dépôts à terme	3.764	7.256
Intérêts espèces et équivalent	9.000	10.626
Correction des valeurs sur placement	1.163.650	-1.390.723
Charges de gestion de placement	-578.904	-523.068
Produits financiers nets	6.927.916	3.597.212

### **Résultat**

L'excédent de 27.515.578 €, avant affectation à ou de la réserve pour égalisation et catastrophes et impôts, pour 2021 se compare à un excédent de 7.067.190 € en 2020.

L'excédent de l'année comprend l'excédent de 212.912 € de notre succursale suisse. Cela se compare à un excédent de 252.593 € en 2020.

L'affectation à la réserve pour égalisation et catastrophes de 20.422.498 € se compose de l'excédent technique avant produits nets des investissements des activités belges pour 2021 de 20.338.086 €, conformément aux règles du régulateur belge des assurances (Banque Nationale de Belgique), et 84.412 € pour la différence de change sur la conversion de la valeur de la réserve d'égalisation détenue dans la succursale suisse de 2.000.000 CHF, qui reste inchangée par rapport aux années précédentes. L'année précédente, un excédent de 10.399.129 € avait été comptabilisé.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire que l'excédent de l'exercice de 7.063.385 € soit affecté au Fonds de Garantie pour 6.850.473 € en relation avec les activités belges et soit reporté en report à nouveau au profit de 212.912 € en relation avec la succursale suisse conformément aux exigences locales.

## Fonds de garantie

Le Fonds de garantie plus la réserve de péréquation désormais à la disposition des Membres pour le soutien de la capacité d'assurance s'élève à 316.831.561 € et comprend déjà la proposition de remboursement aux Membres de 7.207.275 € sur laquelle l'Assemblée générale annuelle de juin 2022 devra voter et sur laquelle le régulateur belge des assurances doit donner son approbation. Cela se compare à l'année précédente avec 296.552.952 € qui comprenait le remboursement de 2.415.396 € à deux Membres dont le délai de carence a expiré le 31 décembre 2019 et sur lesquels l'Assemblée Générale du 05 juin 2020 a voté en faveur du remboursement.

La Mutuelle a pris acte de la démission de certains adhérents qui partiront dans les années à venir à l'issue de leur délai de carence de 5 ans. Si ces membres devaient tous partir fin 2021, leur part actuelle dans le Fonds de garantie indivis s'élèverait à 19.267.647 €, mais jusque-là, ce montant reste à risque et leur départ est soumis à l'approbation de l'Autorité belge de régulation des assurances.

À la fin de 2021, le délai d'attente de deux membres a expiré et l'assemblée générale annuelle de juin 2022 sera invitée à voter sur le remboursement de 7.207.275 €.

## Développement d'entreprises durables

Chez EMANI, nous défendons la responsabilité sociale des entreprises (CRS) ou l'entrepreneuriat durable qui repose sur l'approche triple P d'une performance économique saine dans le respect du côté social (People) dans les conditions écologiques préalables (Planet). Tant en interne qu'en externe, nous essayons de travailler le plus possible selon la philosophie de ces trois valeurs.

Vous trouverez ci-dessous comment nous contribuons à une politique plus durable et à un environnement de travail vivable:

### 1) Environnement:

- Nous n'avons que des produits d'assurance nucléaire, donc une industrie à zéro émission.

Nous suivons de très près l'adoption par la Commission européenne de l'acte délégué complémentaire qui inclut, sous des conditions strictes, des activités énergétiques nucléaires et gazières spécifiques dans la liste des activités économiques couvertes par la taxonomie de l'UE ainsi que les prochaines étapes, une fois traduit dans toutes les langues officielles de l'UE, l'acte délégué complémentaire sera formellement transmis aux colégislateurs pour examen. Le Parlement et le Conseil auront quatre mois pour examiner le texte (prolongation possible de deux mois). En l'absence d'objection des colégislateurs, l'acte délégué s'appliquera à partir du 1er janvier 2023.

- La question de savoir si d'autres risques ESG (inondations côtières, stress hydrique, tempête...) affecteront notre activité est surveillée de près.

- En tant que petit assureur, nous reconnaissons que le défi est important, mais notre impact, bien que faible, est toujours important. Par exemple, nous essayons d'imprimer le moins possible dans nos bureaux, nous offrons aux employés la possibilité de travailler à domicile. Les réunions qui peuvent se tenir à distance évitent les déplacements nuisibles à l'environnement, et lorsque vous voyagez en avion, l'option d'acheter des billets verts est disponible.

- Investissements : l'engagement d'EMANI en matière d'investissement durable commence par la collaboration avec des gestionnaires d'actifs qui respectent les normes durables du Pacte mondial des Nations Unies et/ou les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI). Tous nos fonds d'investissement sont sélectionnés par nos gestionnaires d'actifs en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris la norme durable du Pacte mondial des Nations Unies. Tous nos Asset Managers, sociétés agréées spécialisées, disposent de lignes directrices internes appropriées démontrant leur politique ESG en termes de gouvernance, de stratégie, de risque et les actions qu'ils entreprennent dans l'espace ESG.

En ce qui concerne le nouveau règlement UE SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui est entré en vigueur en mars 2021 et fait partie d'une nouvelle vague de réglementation européenne visant à construire une économie durable, nous devons divulguer nos fonds d'investissement en suivant le cadre de la catégorisation des produits en trois hiérarchies de niveaux :

\*Produits de l'article 6 du SFDR de l'UE ; s'applique aux stratégies qui ne relèvent ni de l'article 8 ni de l'article 9 et qui intègrent des considérations ESG ou expliquent pourquoi le risque de durabilité n'est pas pertinent

\*Produits EU SFDR Article 8 : s'applique aux stratégies qui sont intégrées ESG, mais qui promeuvent également, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales

\*Produits EU SFDR Article 9 : s'applique à ces stratégies aux stratégies qui ont pour objectif l'investissement durable.

Le mandat d'investissement que nous avons donné à nos trois Asset Managers est éligible à la classification SFDR 6 mais déjà 39% de tous les fonds sous-jacents détenus dans nos portefeuilles sont déjà éligibles à la classification SFDR 8.

## 2) Social:

- Politique de recrutement diversifiée : Chez EMANI nous valorisons l'importance de la diversification des talents. Au sein de l'entreprise, les employés sont encouragés à travailler de manière autonome et à développer leurs talents. Nous sommes ouverts à la multi-employabilité, au travail flexible et à la formation en cours d'emploi. Nous garantissons l'égalité des chances à tous les employés, quels que soient leur âge, leur sexe, leurs croyances, leur (handicap) et respect de la vie privée des membres du personnel et des députés.

- Des employés qui se sentent bien : Nous pensons qu'il est important que nos employés se sentent chez eux sur leur lieu de travail. Nous opérons une structure organisationnelle plate pour que chacun se sente impliqué et renforce ainsi l'équipe. La vie professionnelle/privée est bien soutenue par le travail à domicile, les horaires de travail glissants.

- Nous travaillons uniquement avec des contreparties dans des pays qui respectent les droits de l'homme, les droits sociaux, les droits du travail et le respect des droits démocratiques

- - Via Entrepreneurs pour Entrepreneurs, nous choisissons chaque année une nouvelle association durable à laquelle nous apportons notre soutien.

### 3) Gouvernance:

- Le Conseil soutient les principes ESG dans le cadre de la Mutuelle,
- Le conseil d'administration et le personnel d'EMANI entreprennent leurs affaires de manière éthique (en évitant les pots-de-vin, la corruption),
- Le Conseil s'efforce d'atteindre un équilibre entre les sexes dans tous les départements.

### Personnel employé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société employait 12 collaborateurs au siège social, ce qui équivaut à un équivalent temps plein de 10 et 2 collaborateurs dans la succursale suisse, avec un équivalent temps plein de 0,175. De plus, c'est aussi la première année que nous employons 2 directeurs exécutifs indépendants qui étaient auparavant employés en tant que membres du personnel.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société employait 14 personnes, ce qui équivaut à un équivalent temps plein de 11, 7 et 1 membre du personnel dans la succursale suisse avec un équivalent temps plein de 0,10.

### Événement ultérieur

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2021 susceptible de compromettre la situation financière ou la liquidité d'EMANI.

### Covid 19

En ce qui concerne l'événement Corona Virus, EMANI a continué à prendre plusieurs mesures pour assurer le maintien de la continuité opérationnelle de la Mutuelle. Assureur monoligne Dommages aux Biens, EMANI n'a pas d'exposition directe pouvant être liée à la maladie Covid-19. Nous ne prévoyons donc aucune complication au cours des 12 prochains mois au passif de notre bilan ni sur le chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les actifs, EMANI surveille de près la situation financière de son portefeuille d'investissement. La volatilité du marché n'a eu un impact négatif sur la valeur de marché de nos investissements que pendant plusieurs mois en 2020, mais aucune dépréciation permanente n'a jamais été identifiée qui aurait dû inciter EMANI à enregistrer des pertes financières latentes dans ses états financiers. EMANI offre toujours une marge pour absorber les chocs exceptionnels. De plus, la solidité financière de nos membres reste suffisante pour assurer l'appel de fonds supplémentaires des membres intégrés dans les statuts de la société.

En 2021, nous n'avons découvert aucun problème susceptible de mettre en danger les opérations d'EMANI. EMANI continuera à surveiller l'évolution globale du COVID 19 pour évaluer les impacts potentiels sur ses opérations et continuera à mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation des risques nécessaires.

## Autres

Aucune activité de recherche et développement engagée.

EMANI ne fait pas face à des risques anormaux de prix, de crédit ou de liquidité.

EMANI n'a acheté aucune de ses propres actions au cours de l'année et ne détient pas d'actions propres à ce jour.

EMANI a une succursale en Suisse et est actuellement dans le processus de demande d'une succursale au Royaume-Uni.

EMANI n'a pas de filiales.

## Recommandations

Nous vous proposons:

- Approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que présentés,
- Donner décharge aux Administrateurs de la Société de leurs mandats et fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Donner décharge au commissaire aux comptes,
- Approbation du remboursement de la quote-part du fonds de garantie indivis à deux Membres sortants.

Alastair Russell  
Président du Conseil d'Administration  
Au nom du Conseil d'Administration

# Rapport de Régie d'Entreprise

## Structure de gouvernance d'entreprise

EMANI continue de croire que la gouvernance d'entreprise peut être extrêmement utile et efficace pour stimuler l'utilisation des meilleures pratiques de gouvernance.

Tous les principes précédemment décrites dans le document « Corporate Governance Memorandum » sont désormais décrites séparément dans les différents documents de politique obligatoires. Une révision annuelle est souhaitable pour tenir compte de l'évolution de l'environnement juridique et culturel, des nouvelles aspirations de nos parties prenantes et de la conduite des membres, des directeurs et du personnel. Ces documents sur la gouvernance d'entreprise sont entièrement applicable à EMANI et à la succursale suisse d'EMANI.

Suite au nouveau régime réglementaire européen de Solvabilité II, l'objectif d'EMANI est de s'assurer que la mutuelle est conforme aux exigences définies par l'EIOPA et traduites en réglementation belge par le superviseur local. Le document public du rapport sur la situation financière de solvabilité (SFCR) est disponible sur notre site Internet.

Les principes de gouvernance pertinents sont appliqués à la Mutuelle de la manière suivante :

## Structure de management

L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et par les statuts, sans préjudice des lois et règlements en vigueur concernant le contrôle d'EMANI.

Le Conseil d'administration est l'organe de direction qui supervise conjointement les activités de la Mutuelle. Il y a actuellement onze membres du Conseil, sept d'entre eux représentent les Membres, deux membres font partie du Comité Exécutif. Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale annuelle pour une période de trois ans et sont rééligibles.

La composition du Conseil est équilibrée compte tenu des compétences, de l'expérience et du parcours respectifs de chacun des membres du Conseil. Les administrateurs s'engagent à disposer d'un temps suffisant pour exercer leurs fonctions, compte tenu du nombre et de l'importance de leurs autres engagements. Le Comité Exécutif a pleine autorité pour assurer la gestion quotidienne de l'Association.

De plus, le conseil a nommé des comités consultatifs spécifiques, à savoir le comité des risques, le comité d'audit, le comité consultatif des finances et des investissements et le comité consultatif de la souscription. Ces Comités sont composés de représentants des Membres. Tous les comités consultatifs ont des chartes qui expliquent leur objectif et leur rôle ainsi que leurs responsabilités.

EMANI n'est pas obligé de mettre en place un Comité d'Audit car il ne remplit qu'un des trois critères imposés par l'article 52, § 1er de la loi du 13 décembre 2016 sur la surveillance des assurances. Cependant, dans un souci de bonne gouvernance, EMANI a mis en place un Comité d'audit. mais la composition du Comité sur le principe d'indépendance n'est pas telle que définie à l'article 48 de la loi sur la surveillance des assurances.

La mission de ces Comités est d'analyser des sujets spécifiques, de préparer les sujets de réflexion et de recommandation au Conseil. L'existence des Comités ne remplace pas la responsabilité ultime du Conseil. Le Conseil d'administration et les Comités se réunissent aussi fréquemment que l'intérêt de la Mutuelle l'exige. Par exemple, le Conseil se réunit normalement quatre fois par an. Un procès-verbal est dressé de chaque réunion.

Conformément aux exigences applicables dans la politique d'ajustement et de conformité, le conseil d'administration et les comités effectuent chaque année une auto-évaluation.

## Structure opérationnelle et fonctions clés.

Conformément aux articles 44, 46, 47 et 48 de la directive Solvabilité II, la Mutuelle a mis en place les fonctions clés suivantes : fonction de gestion des risques, fonction de conformité, fonction d'audit interne et fonction actuarielle. Chaque fonction clé publie un rapport ainsi qu'un plan pour l'année à venir et sont en contact direct avec le Conseil d'Administration.

L'étendue des travaux de l'auditeur interne consiste à déterminer si le réseau de processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance d'EMANI, tel que conçu et représenté par la direction, est adéquat et suffisant.

Le Compliance Officer agit en tant que conseiller proche de la direction pour prendre des mesures dans le cadre de la politique d'intégrité et assurer le développement de la déontologie de la Mutuelle.

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif décident de la stratégie de risque et de la conception de la structure de risque. Le Chief Risk Officer déploie des pratiques pour identifier, évaluer, surveiller et atténuer divers risques pour les activités d'EMANI. EMANI est tenu par la loi belge de faire réaliser une enquête mathématique par un actuaire pour évaluer le risque de cotisations et de sinistres au titre des contrats d'assurance.

Toutes les fonctions clés ont une politique distincte expliquant leur rôle et leurs responsabilités. Chaque fonction clé doit se conformer à la politique fit & proper et procéder à une auto-évaluation. En cas d'externalisation de la fonction clé, un responsable interne vérifie la performance et le respect des orientations de la politique d'externalisation.

## Suivi et actions correctives.

La Mutuelle dispose de procédures internes qui donnent des orientations pratiques à l'ensemble du personnel (1ère ligne de défense). La deuxième ligne de contrôle assurée par la fonction de gestion des risques & la fonction de conformité, assure le suivi de la maîtrise des risques et que les actions correctives sont prises. L'auditeur interne rend compte au Comité d'audit de l'efficacité des procédures en tant que 3e ligne de défense.

Dans la réalisation de ses objectifs commerciaux, EMANI met l'accent sur l'adhésion aux normes les plus élevées d'intégrité et d'éthique commerciales, ainsi que sur le respect et la conformité à toutes les lois et réglementations nationales et supranationales applicables.

Les employés ont l'obligation d'informer la direction de leurs préoccupations ou menaces légitimes en cas de violation de ces valeurs et codes et en cas de comportement contraire à l'éthique ou illégal. Les dénonciateurs seront protégés contre toute mesure disciplinaire.

EMANI a également mis en place des procédures efficaces et transparentes de traitement des réclamations. Les plaintes sont considérées comme une source d'information vitale et essentielle pour améliorer nos systèmes de contrôle interne. Par conséquent, ils sont enregistrés et traités en conséquence.

En ce qui concerne l'infrastructure informatique, une politique de continuité et un processus de mise en œuvre comprenant des garanties appropriées sont en place. Le service informatique certifie que la sécurité, la confidentialité et toutes les autres exigences de gestion informatique sont correctement traitées par le fournisseur de cloud computing. Dans le respect du RGPD, les données personnelles sont répertoriées dans un registre à accès restreint et une politique de confidentialité est mise en place.

Chez EMANI, nous défendons la responsabilité sociale des entreprises (CRS) et l'entrepreneuriat durable qui repose sur l'approche triple P de la performance économique (Profit) avec le respect du côté social (People) dans les conditions écologiques (Planète). Tant en interne qu'en externe, nous essayons de travailler autant que possible selon la philosophie de ces trois valeurs.

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale de European Mutual Association for Nuclear Insurance AAM sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de European Mutual Association for Nuclear Insurance AAM (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 374.780.796 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de 7.063.385 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Valorisation des provisions techniques pour sinistres

Nous référons à la rubrique C.III « Provisions pour sinistres » des comptes annuels :

#### *Description:*

Au 31 décembre 2021 la Société a comptabilisé un montant de 31.182.956 EUR pour provisions techniques pour sinistres. L'estimation de ces provisions implique du jugement étant donné que cette estimation est basée sur l'expérience des sinistres passés, la connaissance d'évènements existants, les prévisions de développements futurs et les modalités des polices d'assurances pertinentes.

Les estimations doivent être établies pour le coût ultime attendu des sinistres à la date du bilan ainsi que pour le coût ultime attendu des sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) à la date du bilan. Ces estimations sont sensibles à plusieurs facteurs et incertitudes, et nécessite du jugement pour la détermination des hypothèses sous-jacente et de la méthodologie retenue.

#### *Nos procédures d'audit:*

Assisté de nos actuaires nous avons effectués les procédures suivantes :

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus pour la détermination des provisions techniques pour sinistres.
- Evaluation de la pertinence, de la validité et de la consistance des techniques actuarielles utilisées (y inclus les hypothèses sous-jacentes) par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution de l'activité et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Evaluation que les provisions pour sinistres ont été estimées en accord avec les règles de réservation déterminées par la Société.
- Evaluation de l'estimation des provisions pour sinistres. Pour chacun des sinistres en cours nous avons obtenu les documents justificatifs ainsi qu'examiné les rapports des experts indépendants et nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires des sinistres respectifs. De plus, nous avons demandé à tous les membres de la Société de confirmer le ou les sinistres en cours vis-à-vis de la Société. Nous avons effectué un contrôle de ces confirmations et comparé les sinistres confirmés à la réserve pour sinistres en cours.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions, pris en considération dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des données provenant des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul des provisions pour sinistres.

### **Autres points**

Les comptes annuels de la Société de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 21 avril 2021, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels:**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

— nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

— nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société; — nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

— nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

— nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.



## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration:***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire:***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion:***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative au bilan social:***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### ***Mentions relatives à l'indépendance:***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

**Autres mentions:**

- Sans préjudice d’aspects formels d’importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l’assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n’avons pas à vous signaler d’opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d’audit visé à l’article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 20 mai 2022

KPMG Réviseurs d’Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Jean-François Kupper  
(Signature)

Digitally signed by  
Jean-François  
Kupper (Signature)

Jean-François Kupper  
Réviseur d’Entreprises

## Bilans aux 31 décembre 2021 et 2020

(en Euro)

<b>ACTIF</b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans fonds d'investissement	311.381.443	305.071.418
2. Bonds and other fixed interests	0	0
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	6.180.469	5
7. Autres	104.560	0
	<b>317.666.472</b>	<b>305.071.422</b>
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	3.846.539	3.012.084
III. Provision pour sinistres	9.442.690	11.271.873
	<b>13.289.229</b>	<b>14.283.957</b>
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	3.010.180	0
2. Intermédiaires d'assurance	594.640	512.742
II. Créances nées d'opérations de réassurance	1.423.727	810.212
III. Autres créances	128.998	40.164
	<b>5.157.545</b>	<b>1.363.119</b>
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	640.765	480.235
II. Valeurs disponibles	37.786.215	25.838.293
	<b>38.426.980</b>	<b>26.318.527</b>
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	240.570	215.042
	<b>240.570</b>	<b>215.042</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>374.780.796</b>	<b>347.252.068</b>



## Bilans aux 31 décembre 2021 et 2020

(en Euro)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	98.367.787	98.724.588
5. Bénéfice (Perte) reporté(e)	566.585	353.673
	<b>98.934.372</b>	<b>99.078.261</b>
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	12.794.982	10.707.826
III. Provision pour sinistres	31.182.956	37.940.262
V. Provision pour égalisation et catastrophes	217.897.189	197.474.691
	<b>261.875.127</b>	<b>246.122.779</b>
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.161.151	358.623
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	3.906.976	428.042
V. Autres dettes	8.104.787	774.302
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	461.168	351.158
a) Impôts	0	0
b) Rémunérations et charges sociales	461.168	351.158
2. Autres	7.643.619	423.144
	<b>13.172.913</b>	<b>1.560.966</b>
H. Comptes de régularisation	798.384	490.062
	<b>798.384</b>	<b>490.062</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>374.780.796</b>	<b>347.252.067</b>

*Les notes ci-annexées font partie intégrante du bilans.*

## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(en Euro)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
1. Primes acquises nettes de réassurance			
a) Primes brutes		46.428.984	42.987.327
• Primes émises	47.961.718	44.506.694	
• Rabais au membre	-1.532.734	-1.519.367	
b) Primes cédées aux réassureurs		-21.054.668	-19.101.687
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)		-2.087.157	-870.044
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)		834.455	527.025
		<b>24.121.614</b>	<b>23.542.621</b>
2bis. Produits des placements			
b) Produits des autres placements		12.764	17.882
c) Reprise de corrections de valeur sur placements		1.163.650	0
d) Plus-values sur réalisations		6.431.905	3.149.202
		<b>7.608.319</b>	<b>3.167.084</b>
3. Autres produits techniques nets de réassurance		<b>64.471</b>	<b>19.751</b>
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		-4.276.378	-11.157.058
aa) montants bruts	-5.967.953	-24.519.238	
bb) parts des réassureurs	1.691.574	13.362.180	
b) Var. de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augm. -, red. +)		4.928.124	4.684.567
aa) var. de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augm. -, red. +)	6.757.306	12.812.001	
bb) var. de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augm. +, red. -)	-1.829.183	-8.127.433	
		<b>651.746</b>	<b>-6.472.491</b>
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		0	0
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)		0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>

## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(en Euro)

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-210.233	-158.779
c) Frais d'administration	-4.039.936	-4.029.279
	<b>-4.250.170</b>	<b>-4.188.058</b>
7bis. Charges des placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-578.904	-523.068
b) Adjustments to investment values	0	-1.390.723
c) Moins-values sur réalisations	-101.499	-4.850.505
	<b>-680.403</b>	<b>-6.764.296</b>
8. Autres charge de reassurance	0	-2.237.421
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes</b>	<b>27.515.578</b>	<b>-6.764.296</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-20.422.498	-10.399.129
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>7.093.080</b>	<b>-3.331.940</b>
15. Impots	-29.695	-29.104
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>7.063.385</b>	<b>-3.361.044</b>

*Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.*

## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(Currency - Euro)

### COMPTE TECHNIQUE- NON-LIFE INSURANCE BUSINESS

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) primes brutes	46.428.984	42.987.327
b) Primes cédées aux réassureurs	-21.054.668	-19.101.687
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours,	-2.087.157	-870.044
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours,	834.455	527.025
	<u>24.121.614</u>	<u>23.542.621</u>
2. Allocated investment return transferred from the non-technical account	<u>0</u>	<u>0</u>
	0	0
2bis. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	9.708	13.312
c) reprises de corrections de valeur sur placements	885.012	0
d) Plus values sur réalisations	4.891.773	2.344.412
	<u>5.786.492</u>	<u>2.357.724</u>
3. Autres produits techniques nets de réassurance	64.472	19.751
4. Charges de sinistres, net de réassurance		
a) Montant payés nets		
aa) montants bruts	-5.967.953	-24.519.238
bb) parts des réassureurs	1.691.574	13.362.180
b) variations de la provision pour sinistres, nette de réassurance		
aa) var. de la provision pour sinistres,	6.757.306	12.812.001
bb) var. de la provision pour sinistres,	-1.829.182	-8.127.433
	<u>651.745</u>	<u>-6.472.491</u>



## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(Currency - Euro)  
- continued -

### COMPTE TECHNIQUE- NON-LIFE INSURANCE BUSINESS

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
6. Participation et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	0	0
b) variations de la provision pour participation et ristournes	0	0
	<u>0</u>	<u>0</u>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-210.233	-158.779
c) Frais d'administration	-4.039.936	-4.029.279
	<u>-4.250.170</u>	<u>-4.188.058</u>
7bis.Charges des placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-440.284	-389.396
b) corrections de valeur sur placements	0	-1.035.319
c) Moins values sur réalisations	-77.195	-3.610.941
	<u>-517.479</u>	<u>-5.035.656</u>
8. Autres charges	0	-2.237.421
<b>Excédent/(Déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes</b>	<b>25.856.675</b>	<b>7.986.470</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-20.422.498	-10.399.129
<b>Résultat du compte technique non vie</b>	<b>5.434.177</b>	<b>-2.412.659</b>

## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(Currency - Euro)

### COMPTE NON TECHNIQUE

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
1. Résultat du compte technique non vie	5.434.177	-2.412.659
3. Produits de placements		
b) Produits des autres placements	3.056	4.570
c) Reprises de correction de valeur sur placements	278.638	0
d) Plus values sur réalisation	1.540.132	804.790
	<u>1.821.827</u>	<u>809.360</u>
5. Charges de placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-138.620	-133.672
b) Corrections de valeurs sur placements	0	-355.404
c) Moins-values sur réalisations	-24.304	-1.239.565
	<u>-162.924</u>	<u>-1.728.641</u>
6. Allocated investment return transferred to the non-life insurance technical account	<u>0</u>	<u>0</u>
	0	0
7. Other income	<u>0</u>	<u>0</u>
	0	0
15. Tax on profit on ordinary activities	-29.695	-29.104
<b>Profit on ordinary activities after tax</b>	<b>7.063.385</b>	<b>-3.361.044</b>
<b>Surplus / (deficit) of the period available for distribution</b>	<b>7.063.385</b>	<b>-3.361.044</b>

The accompanying notes are an integral part of this income statement

## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020

(Currency - Euro)

### ALLOCATION DU BENEFICE / DEFICIT

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>7.417.058</b>	<b>-3.219.964</b>
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	7.063.385	-3.361.044
2. Bénéfice (Perte -) reporté de l'exercice précédent	353.673	141.080
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>-7.207.275</b>	<b>3.573.636</b>
1. Sur le capital et les primes d'émission	-7.207.275	3.573.636
2. Sur les réserves	0	0
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>	<b>356.802</b>	<b>0</b>
1. Affectations au capital	356.802	0
<b>D. Résultat à reporter</b>	<b>-566.585</b>	<b>-353.673</b>
1. Bénéfice à reporter (-)	-566.585	-353.673
2. Perte à reporter	0	0
<b>F. Bénéfice à distribuer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

The accompanying notes are an integral part of this income statement



# Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2021

(en Euro)

## 1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses assurés qui ont subi des dommages matériels et/ou des pertes d'exploitation de leurs installations nucléaires et/ou de leur contenu. Dans certains cas, la Mutuelle assure également les risques non nucléaires.

Au cours de l'année 2021, la capacité d'assurance totale prévue d'E.M.A.N.I pour les dommages matériels était de 650 000 000 EUR, dont:

- 16% des premiers 5 000 000 EUR sont réassurés par le biais de contrats de «quote-part»;
- 51,47 % des 45 000 000 EUR suivants, au-delà de 5 000 000 EUR, sont réassurés au moyen de contrats de « quote-part »;
- 54,47% des 50 000 000 EUR suivants, au-delà de 50 000 000 EUR, sont réassurés au moyen de contrats de « quote-part »;
- 59,25 % des 400 000 000 EUR au-delà de 100 000 000 EUR sont réassurés au titre de « l'excédent de sinistre » (pour le premier et le deuxième sinistre) et 14,43% au titre d'un contrat de quote-part (pour chaque perte);
- 73,98% des 100 000 000 EUR au-delà de 500 000 000 sont réassurés par le biais d'un contrat « excédent de sinistre » (pour le premier et le deuxième sinistre).
- 59,55% des 50 000 000 EUR au-delà de 600 000 000 EUR sont réassurés par le biais d'un contrat « excédent de sinistre » (pour le premier et le deuxième sinistre).

Suite au schéma de réassurance ci-dessus, le risque pour E.M.A.N.I. devrait donc être limité à 258.048.500 EUR pour un premier sinistre et 258.048.500 EUR pour un deuxième sinistre au cours de l'année 2021 mais en réalité, le risque propre le plus élevé n'est que de 257.792.693 EUR en premier sinistre.

During the year 2021 the total insurance capacity of E.M.A.N.I. for terrorism is 650.000.000 EUR of which:

- 62,80 % de 125 000 000 EUR sont réassurés par le biais de contrats « quote-part » (pour le premier et le deuxième sinistre);
- 35,50 % des 250 000 000 EUR au-delà de 125 000 000 EUR sont réassurés au moyen de contrats « excédent de sinistre » (pour un premier et un deuxième sinistre);
- 85,00% des 225.000.000 EUR au-delà de 375.000.000 EUR sont réassurés par le biais de contrats « excédent de sinistre » (pour un premier et un deuxième sinistre);
- 90,00 % des 50 000 000 EUR au-delà de 600 000 000 sont réassurés par le biais d'un contrat « excédent de sinistre » (pour le premier et le deuxième sinistre).

Le risque pour E.M.A.N.I. pour le terrorisme est ainsi limité à 251.500.000 EUR pour une première perte et 251.500.000 EUR pour une deuxième perte au cours de l'année 2021.

E.M.A.N.I. peut engager plus de 650.000.000 EUR sur un risque où une réassurance facultative supplémentaire est disponible pour couvrir la part accrue des polices Terrorisme et Dommages matériels.

**Les principes comptables d'E.M.A.N.I. peut se résumer comme suit:**

### a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Actifs immobilisés	Par an
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Software (sur évaluation par executive committee pour chaque projet)	20% ou 33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%

## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2021

(en Euro)

- suite -

### b) Intégration de la succursale suisse

L'intégration des actifs et des passifs des succursales en devises étrangères:

- Les actifs et passifs de la succursale en devises étrangères sont intégrés au taux de clôture de la période, tandis que le compte de résultat est converti au taux de change moyen en vigueur de la période concernée. La différence est enregistrée en produits et charges de change au compte de résultat.
- Les états financiers de la succursale sont conformes à la réglementation suisse.

### c) Conversion de devises étrangères

La société tient sa comptabilité en Euro (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les valeurs libellées en devises étrangères au bilan sont converties en euros en utilisant le taux de change à la date du bilan.

Les transactions libellées en devises étrangères dans le compte de résultat sont converties en euros sur une base mensuelle en utilisant le taux de change en vigueur à la fin du mois précédent comme approximation du taux de change quotidien du mois concerné.

Tous les gains et pertes de change sont enregistrés dans le compte de résultat, en produits et charges de change.

### d) Provision technique

La Mutuelle comptabilise des provisions techniques assises sur les cotisations relatives aux contrats actifs non échus en vigueur à la clôture de l'exercice comptable, les ristournes non débloquées relatives à un contrat échu, les sinistres à payer majorés de la meilleure estimation de la créance interne et externe les frais de dossier et la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991.

### e) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe (obligations simples et convertibles) sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les écarts, s'ils sont significatifs, entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des titres sont amortis au prorata temporis de l'échéance des titres. Sauf si l'intention de la Mutuelle est de céder les titres à court terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si cette valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode décrite ci-dessus.

La dépréciation des titres à revenu fixe est enregistrée en résultat lorsque le remboursement à la date de remboursement est partiellement ou totalement incertain ou compromis.

### f) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les moins-values latentes sont enregistrées au compte de résultat en cas de baisse durable de la valeur de ces titres. Dans ce cas, le titre sera déprécié à sa valeur la plus faible.

Les déficiences permanentes sont déterminées en fonction des deux conditions suivantes :

- La valeur de marché doit être inférieure à la valeur comptable pendant une période ininterrompue de 12 mois;
- Et la diminution de la valeur marchande doit être au moins égale à 20 % de la valeur comptable à la fin de cette période.

## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2021

(en Euro)  
- suite -

### g) Contrats de change à terme

Les contrats de change sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date du bilan.

## 2. FONDS DE GARANTIE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter l'excédent de la Succursale Suisse de 212.912 EUR au report à nouveau de la Succursale et d'affecter l'excédent de l'année 2021, 6.850.473 EUR, au Fonds de Garantie et d'approuver le Remboursement aux Membres démissionnaires de € 7.207.275 EUR

L'évolution du Fonds de garantie par rapport à 2021 est la suivante:

Fonds de garantie au 31 décembre 2020	98.724.589
Transfert de la perte de l'année (hors succursale suisse)	6.850.473
Nouveaux membres	0
Remboursement membre	-7.207.275
<b>Fonds de garantie au 31 décembre 2021</b>	<b>98.367.787</b>

L'évolution des bénéfices non répartis sur 2021 est la suivante:

Bénéfice reporté au 31 décembre 2020 (succursale Suisse)	353.673
Transfer de l'excédent de l'année (succursale Suisse)	+212.912
<b>Bénéfice reporté au 31 décembre 2021 (succursale Suisse)</b>	<b>566.585</b>

## 3. PROVISION POUR EGALISATION ET CATASTROPHES

En application de l'article 11, §1er, 3° de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règles générales sur le contrôle des entreprises d'assurances, la Mutuelle a commencé en 1996 à constituer une réserve pour égalisation et catastrophes. Celle-ci a pour objet de constituer une provision qui atténuerait les variations de sinistres ou couvrirait des risques exceptionnels. Sur la base de la réglementation en vigueur, le montant cible théorique à prévoir au sein de la réserve pour égalisation et catastrophes de la Mutualité est de 257.792.693 EUR (100% du montant assuré le plus élevé, net des transferts en réassurance par installation nucléaire). Le mouvement annuel dépend cependant du revenu ou de la perte de la Mutuelle avant le revenu (net) des investissements (à l'exclusion du revenu de la succursale suisse). Un revenu entraîne une augmentation de la réserve du montant du revenu et une perte entraîne une réduction de la réserve du montant de la perte. L'application de cette règle a entraîné une augmentation de 20.422.498 EUR pour l'année 2021 (en 2020 une augmentation de 10.399.129 EUR) ce qui porte le total de la réserve à 217.897.189 EUR (2020 : 197.474.691 EUR).



## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2021

(en Euro)

- suite -

A noter toutefois qu'à fin 2021 le Fonds de Garantie s'élève à 98.934.372 EUR et peut également être utilisé pour couvrir les obligations de la Mutuelle. En outre, les plus-values latentes sur investissements au 31 décembre 2021 s'élèvent à 27.694.795 EUR (2020 : 23.368.754 EUR ) et pourraient également être réalisées en cas de catastrophe. En outre, la Mutuelle peut faire appel dans certaines circonstances à des fonds supplémentaires des membres (article 26 des statuts) destinés à couvrir ses obligations.

### 4. GESTION

La gestion des investissements de la Mutuelle a été externalisée. La commission de gestion des investissements est incluse dans la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissement pour un gestionnaire d'actifs mais pas pour les deux autres gestionnaires d'actifs plus récents et nous avons donc enregistré pour l'année 2021 466.820 EUR sous Dépenses de gestion des investissements et frais de garde contre 462.146 EUR en 2020.

Les frais de gestion de la réassurance du courtier s'élèvent à 280.584 EUR pour l'année 2021 et à 362.223 EUR pour 2020 et sont inclus dans les dépenses opérationnelles.

Les commissions de réassurance reversées à E.M.A.N.I. sont de 1.804.270 EUR pour 2021 et de 1.262.214 EUR pour l'année 2020 et sont déduits des primes de réassurance.

**2 0 2 1**  
**E M A N I**

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B-1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
[www.emani.be](http://www.emani.be)